

Protocoles de Coopération Inter Professionnelle Prélèvement Multi-tissus

JOURNÉES DES COORDINATION SRA GO – MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

PROTOCOLE DE COOPÉRATION

Le concept

« Par dérogation, les professionnels de santé peuvent s'engager, à leur initiative, dans une démarche de coopération ayant pour objet d'opérer entre eux des transferts d'activité ou d'actes de soins ou de réorganiser leur mode d'intervention auprès du patient ».

- Intérêt :
 - Choisir
 - Collaborer
 - Pouvoir réaliser des gestes médicaux sans être dans l'exercice illégal de la médecine
 - Améliorer la filière

PROTOCOLE DE COOPÉRATION

L'évolution attendue

- Sur la base de protocoles existants

Comité national des coopérations interprofessionnelles

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) POUR L'ELABORATION D'UN PROTOCOLE DE COOPERATION NATIONAL

Conformément à l'article 66 de la Loi OTSS relatif au dispositif des protocoles de coopération entre professionnels de santé

Thématique cible :

Prélèvement de tissus sur personnes décédées en vue de don à des fins thérapeutiques

PROTOCOLE DE COOPÉRATION

L'évolution attendue

- Sur la base de protocoles existants
- En réponse aux écueils observés
 - Faciliter les démarches administratives pour y adhérer
-

LES DÉMARCHES D'INSCRIPTION

Entièrement en ligne

Liens d'accès <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/declaration-modification-d-equipe-coop-ps>



demarches-simplifiees.fr
Dématérialiser et simplifier les démarches administratives



PROTOCOLE DE COOPÉRATION

L'évolution attendue

- Sur la base de protocoles existants
- En réponse aux écueils observés
 - faciliter les démarches administratives pour y adhérer
 - se limiter à des indicateurs robustes

de 22 à 5

1 Nombre de prélèvements par la CHPOT	2 Taux de prélèvement par préleveur	3 Taux de prélèvement par délégué	4 Taux de greffe des cornées prélevées
5 Taux de validation des greffons cornéens par les banques	6 Taux d'événements indésirables relatif aux actes délégués (contaminations microbiennes)	7 Taux d'événements indésirables relatif aux actes délégués (mauvaise qualité endothéliale)	8 Taux d'événements indésirables relatif aux actes délégués (mauvaise restitution tégumentaire)
9 Taux brut d'alerte	10 Taux de reprise	11 Taux d'analyse collective des alertes	12 Taux d'analyse collective des événements indésirables
13 Nombre de réunions d'équipe pour l'analyse des pratiques pendant la période évaluée	14 Satisfaction des délégués vis-à-vis de la formation suivie	15 Satisfaction des délégués vis-à-vis du protocole de coopération	16 satisfaction des délégués vis-à-vis de la coopération mise en place
17 Taux de retour des questionnaires	18 taux d'adhésion au protocole des professionnels	19 taux de sortie du protocole des professionnels	20 taux de satisfaction de l'entourage de la personne prélevée
21 taux d'adhésion de l'entourage de la personne éligible au protocole	22 délai de prélèvement		

PROTOCOLE DE COOPÉRATION

L'évolution attendue

- Sur la base de protocoles existants
- En réponse aux écueils observés
 - Faciliter les démarches administratives pour y adhérer
 - Se limiter à des indicateurs robustes :
 - Suivi ARS => + ABM

Axe 3 : Augmenter le nombre de donneurs prélevés de tissus et le nombre de tissus prélevés par donneur

ACTIONS :

- Mettre en place des protocoles de coopération entre professionnels de santé⁴¹ pour le prélèvement de tissus.



demarches-simplifiees.fr

Dossier N°	: 7106102
Démarche	: Prélèvement de tissus sur personnes décédées en vue de don à des fins thérapeutiques
Organisme	: Secrétariat du comité national des coopérations interprofessionnelles

41 En lien avec la DGOS

42 Revoir le Tarif national de Référence pour le prélèvement de tissus.

PROTOCOLE DE COOPÉRATION

L'évolution attendue

- Sur la base de protocoles existants
- En réponse aux écueils observés
 - Faciliter les démarches administratives pour y adhérer
 - Se limiter à des indicateurs robustes : 22 => 5
 - Suivi : ARS => +ABM
 - Etendre aux autres tissus Cornée Peau
 - => +Exam physique
 - + tissus cardiaques
 - + tissus vasculaires
 - + tissus osseux

PROTOCOLE DE COOPÉRATION

L'évolution attendue

- Sur la base de protocoles existants
- En réponse aux écueils observés
 - Faciliter les démarches administratives pour y adhérer
 - Se limiter à des indicateurs robustes : 22 => 5
 - Suivi : ARS => +ABM
 - Etendre aux autres tissus
 - Etendre les personnels susceptibles d'être impliqués en tant que délégué
 - ☑ IDE coord => + BDT

PROTOCOLE DE COOPÉRATION

L'évolution attendue

- Sur la base de protocoles existants
- En réponse aux écueils observés
 - faciliter les démarches administratives pour y adhérer
 - se limiter à des indicateurs robustes
 - prévoir la place du suivi par ABM
 - étendre aux autres tissus
 - étendre les personnels susceptibles d'être impliqués
- En réponse aux attentes des coordinations et des banques

PROTOCOLE DE COOPÉRATION

Les principes maintenus

- Responsabilité du délégrant



LES DÉMARCHES SONT SIMPLIFIÉES

Mais le professionnel a des obligations
et engage sa responsabilité!



En effet, chaque professionnel **s'engage** à
respecter les différents aspects du protocole
qu'il soit **délégué ou délégrant**.

PROTOCOLE DE COOPÉRATION

Les principes maintenus

- Responsabilité du délégant
- Modalités de formation

Délégant => délégué



CHU Nancy



PROTOCOLE DE COOPÉRATION

Les principes maintenus

- Responsabilité du délégant
- Modalités de formation
- Information des patients lors de l'entretien

Cadre réglementaire général des PCIP

INFORMATION DU PATIENT

Autorisation à mettre en œuvre ce protocole sous réserve de :

- La non-opposition du donneur
- L'information des proches de la personne décédée
- L'accord des proches pour que le prélèvement soit effectué par un infirmier ou une infirmière

MERCI DE VOTRE ATTENTION